



IBR-IRE

Instituut van de Bedrijfsrevisoren
Institut des Réviseurs d'Entreprises

COMMUNICATION¹ 2025/07 DU CONSEIL DE L'INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES

Correspondant

sg@ibr-ire.be

Notre référence

SQ/IVB/jv

Date

26.05.2025

Chère Consœur,

Cher Confrère,

Concerne : Programme Horizon Europe & Norme ISRS 4400 – mise à jour du modèle de convention – avril 2024 (v.2-15.04.2024 - update 10.01.2025)

Pour rappel, Horizon Europe est le principal programme de financement de l'UE pour la recherche et l'innovation. Il s'attaque au changement climatique, contribue à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies et favorise la compétitivité et la croissance de l'UE ([Horizon Europe \(europe.eu\)](https://europe.eu)). Le programme succède au programme Horizon 2020. La durée du programme s'étend de 2021 à 2027 inclus. Un total de 95,5 milliards d'euros est disponible.

Depuis notre dernière [Communication 2024/15](#) sur le sujet, une mise à jour du modèle de convention pour les projets Horizon Europe a eu lieu en janvier 2025, basée sur l'expérience acquise. Veuillez noter que cet exemple est applicable de manière plus large aux programmes européens, et pas uniquement à Horizon Europe.

Pour plus d'information pratique, nous vous renvoyons vers le modèle (v.2-15.04.2024 – update 10.01.2025) retravaillé par la NBA, avec les ajustements suggérés en vert (voir notamment le modèle de rapport à partir de la page 48) : [cfs-versie-240415-incl.-nba-reactie---update-10-1-2025.docx](#) (en anglais). Il reviendra aux confrères d'adapter ces suggestions à la situation concrète à laquelle ils sont confrontés.

Je vous prie d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de ma haute considération.

Eric VAN HOOF

Président

¹ Par voie de communication, l'Institut développe la doctrine relative aux techniques d'audit et à la bonne application par les réviseurs d'entreprises du cadre légal, réglementaire et normatif qui régit l'exercice de leur profession (art. 31, §7 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises); seules les normes et les recommandations sont obligatoires.